

d'une grande culture (Philippe fut un ami de Pétrarque, un lecteur de Dante et de Boccace), d'une piété exacerbée, d'une puissante et plaisante imagination mais aussi d'un diagnostic large et lucide sur les péchés de son époque et sur la manière d'y porter remède. L'un de ses maîtres mots fut celui de réformation. Comme le disent les deux éditeurs, Philippe, à la croisée des chemins, fut pour le XIV^e siècle l'homme des quatre saisons.

Le livre rassemble vingt-deux contributions, dont la mienne, les unes en anglais, les autres en français, précédées de la précieuse introduction des éditeurs, où ils posent les questions fondamentales : Philippe est-il représentatif de son âge, sur quelles informations reposent ses réactions et ses analyses, peut-on cerner les contours de son expérience personnelle ? Une interrogation en passant : savait-il le grec, quels étaient ses contacts avec l'église grecque de Chypre ? Certes, on ne s'est pas privé de voir en lui un prolifique utopiste, enfermé dans un discours répétitif, un homme de dévotion plus que de jugement, une relique du passé, étranger aux problèmes de son temps, ceux du Ponant comme ceux du Levant. L'échec abrupt de l'éphémère croisade d'Alexandrie (1365) serait le signe de la radicale inadéquation de Philippe de Mézières au réel. Mais ne peut-on pas soutenir aussi que même les utopistes, tels Thomas More, qui lui aussi fut chancelier, en l'occurrence du royaume d'Angleterre, et Charles Fourier, nous apprennent indirectement beaucoup sur leur époque ? Peut-être serait-ce là le bilan du colloque ainsi que la leçon de ce très riche ouvrage que tout historien du XIV^e siècle, surtout mais pas uniquement méditerranéen, aura intérêt à connaître et à consulter. »

M. André VAUCHEZ a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de ses coordinateurs – Isabelle Heullant-Donat, professeur d'Histoire médiévale à l'université de Reims, et ses collègues Julie Claustre et Élisabeth Luset –, le volume intitulé *Enfermements. Le cloître et la prison (VI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 380 p. Il s'agit des actes d'un colloque international qui s'est tenu en 2009 à Troyes et à Clairvaux, lieu particulièrement opportun pour étudier ce thème puisqu'il s'agit d'une grande abbaye devenue – comme un certain nombre d'autres, de Fontevraud au Mont-Saint-Michel – une prison au début du XIX^e siècle et dont une partie des bâtiments ont été restaurés et ouverts à la visite au cours des dernières années. L'idée de mettre en parallèle les deux notions de *carcer*, qui désigne la prison, et de *claustrum* qui renvoie à la vie religieuse et de tenter de faire une histoire croisée des enfermements procède évidemment des considérations formulées à ce sujet par Michel Foucault dans *Surveiller et punir* dès 1975, et par un certain nombre de sociologues, en particulier Erving Goffman dans ses travaux sur les asiles et les "institutions totales". Mais elle procède aussi des évolutions de l'histoire religieuse – qui a fait

une large place depuis trente ans aux reclus, recluses et autres “incarcérate”, si bien documentées en Italie – et de l’histoire de la justice qui, avec les travaux de Claude Gauvard et de son élève Julie Claustre, s’est efforcée de mieux situer le rôle de la prison dans la hiérarchie des peines et la pratique judiciaire aux derniers siècles du Moyen Âge.

Il n’était pas évident au départ que l’on puisse soutenir l’idée selon laquelle la prison et le cloître procéderaient d’une même démarche d’enfermement qui aurait caractérisé les sociétés industrielles : d’un côté, dans le droit romain (*Digeste*, 48, 19, 8-9), il est bien précisé que la prison (*carcer*) est faite *ad continendum homines, non ad puniendos* et encore aux XIV^e et XV^e siècles, elle n’était souvent pour la justice civile qu’un moyen, à côté du bannissement, d’écarter pour un temps de la vie publique des mauvais sujets ou des adversaires du pouvoir en place. D’autre part, comme l’avait souligné naguère Jean Leclercq, le cloître est une prison librement choisie par le moine qui, loin de l’étouffer, lui permet de réaliser sa vocation et de faire grandir sa liberté. Mais il faut reconnaître avec les maîtres d’œuvre de ce passionnant ouvrage qu’à partir du XIII^e siècle un certain parallélisme s’impose : la papauté multiplie les efforts, qui culmineront avec la décrétale *Periculoso* de Boniface VIII en 1298 pour contraindre les établissements religieux féminins à établir une clôture absolument rigoureuse, tandis qu’à la même époque, on voit apparaître dans les monastères et les couvents des ordres religieux masculins des prisons où étaient enfermés – parfois longuement et dans des conditions de détention très rudes – les religieux récalcitrants ou délinquants, l’enfermement carcéral des religieux criminels au sein du cloître – bien analysé ici par Élisabeth Lusset – constituant alors une alternative à l’expulsion ou à la remise des détenus au bras séculier qui n’aurait pas manqué de provoquer du scandale et d’entacher la réputation de l’ordre ou de l’établissement. Les choses allaient encore s’aggraver à ce niveau après le Concile de Trente, comme le montrent bien les admirables *Réflexions sur les prisons des ordres religieux* que Jean Mabillon rédigea à la fin de sa vie pour dénoncer ces pratiques qui conduisaient souvent les moines ainsi incarcérés à la folie ou au désespoir, finement analysées ici par Daniel-Odon Hurel. Avec la Révolution française et l’Empire, bien des monastères seront transformés en prisons civiles en raison certes des commodités que présentaient leurs locaux pour l’internement de nombreux détenus, mais aussi parce que le nouveau code, inspiré de la Philosophie des Lumières et laïcisant le message chrétien, avait fait de la prison une peine qui devait conduire à la rédemption des condamnés et, à terme, à la réintégration des moins dangereux d’entre eux dans la société.

Les 18 contributions, précédées d’une excellente introduction des trois coordinatrices du colloque et du volume et suivies d’une conclusion très ferme et nourrie d’exemples éclairants de Claude Gauvard, permettent de suivre dans le détail les évolutions en cours dans ce domaine, du Moyen Âge

aux Temps Modernes. Elles permettent de nuancer certaines oppositions trop marquées dans l'historiographie traditionnelle : ainsi il faut bien reconnaître que la clôture monastique est longtemps restée poreuse et Élisabeth Makowski n'a pas de peine à montrer que la terrible décrétale *Periculoso* n'a guère changé le mode de vie des moniales bénédictines classiques et ne fut appliquée en Angleterre que par les ordres nouveaux, Clarisses et Brigittines. Parallèlement, malgré les plaintes des poètes et des chroniqueurs sur les souffrances que certains d'entre eux avaient endurées en prison – ces prisonniers “desconfortés” auxquels Julie Claustre consacre une remarquable étude –, les prisons médiévales n'avaient rien d'étanche et on peut même parler à propos de beaucoup d'entre elles de véritables “passoires”, comme en témoigne la facilité avec laquelle on s'en évadait, attestée par d'innombrables récits de miracles des XIV^e et XV^e siècles attribués à la Vierge Marie ou aux saints, tant anciens que nouveaux, en particulier Charles de Blois ou saint Yves dans la France de la Guerre de Cent Ans. En règle générale, sauf pour des crimes politiques graves comme ce fut le cas sous le règne de Louis XI pour certains prisonniers illustres, la captivité était brève et ne coupait pas totalement le prisonnier de son entourage qui devait le nourrir et surtout réunir la rançon qui permettrait de le faire sortir de sa captivité. En fait, l'élément unifiant en matière d'enfermement se situe au niveau du rôle nouveau assigné au corps humain dans le processus de rachat, au sens à la fois concret et pénitentiel du terme. L'Église cherche à agir sur le corps pour faire évoluer l'âme : aussi l'Inquisition condamne-t-elle les hérétiques beaucoup plus souvent à des peines de prison qu'à la mort et cherche-t-elle avant tout à obtenir des aveux, au besoin par la torture, pour y parvenir. La justice civile ne tarda pas à lui emboîter le pas dans ce domaine et à pratiquer largement la contrainte par corps, à commencer par les prisonniers pour dettes. Mais pour elle comme pour l'Église, la prison est restée une pratique relativement marginale, le but visé par les instances judiciaires n'étant pas en règle générale, comme le rappelle justement Claude Gauvard, l'enfermement du coupable dans des lieux secrets mais la manifestation publique des châtiments et des humiliations qui lui étaient infligés et qui devaient avoir une valeur d'exemplarité aux yeux d'un large public. À la fois fascinant et répulsif, jugé contraire à la nature et pourtant bénéfique, l'enfermement sous les formes diverses qu'il revêtit au cours du long Moyen Âge, méritait d'être étudié en tant que tel et le présent volume marque une réelle avancée des problématiques et de la réflexion dans ce domaine.

J'ai l'honneur de déposer également sur le bureau de l'Académie l'ouvrage intitulé *Marie et la “Fête aux Normands”*. *Dévotion, images poésie*, sous la direction de Françoise Thélamon, Publications des universités de Rouen et du Havre, Rouen 2011, 351 pages.

Ce livre, issu des actes d'un colloque, traite d'un sujet qui peut sembler mineur ou marginal : la dévotion à la Conception de la Vierge Marie